

Tous les conseils  
pour créer ou reprendre une entreprise

# Guide Créateur Repreneur

1 Le carnet de route

2 Le financement

3 L'assurance

## Entreprendre en France

Association loi 1901  
45 avenue d'Iéna 75116 Paris  
SIRET 433 912 276 00014, code APE 911 C



## Banque Fédérale des Banques Populaires

5, rue Leblanc  
75 511 Paris cedex 15  
Siren 552 028 839 RCS Paris



## MAAF Assurances S.A.

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé  
R.C.S NIORT B 542 073 580.  
Entreprise régie par le code des assurances  
Adresse : Chauray - 79036 Niort cedex 9 - www.maaf.fr



Document non contractuel - 08-2003 - Réf. 14065 - 3030208



## PRÉAMBULE

Premier pas vers la création de votre entreprise, ce guide s'inscrit dans le cadre de l'une des principales missions des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et de leurs partenaires, à savoir : **conseiller et accompagner les futurs créateurs et repreneurs** dans les différentes étapes de validation de leur projet et pendant les premières années de la vie de l'entreprise.

Ici, vous sont présentées, de façon synthétique, les démarches préparatoires ainsi que les formalités à accomplir lorsque vous envisagez de créer votre entreprise.

Si, par la suite, vous désirez concrétiser votre projet de création, adressez-vous à l'Espace Entreprendre© de votre Chambre de Commerce et d'Industrie locale. Celle-ci, en effet, organise régulièrement des réunions d'information, animées par un Conseiller, sur les étapes de la création.

De plus, par l'intermédiaire de l'Espace Entreprendre©, votre Chambre de Commerce et d'Industrie vous accueille, vous aide à monter votre projet de création, selon sa réalité et la cohérence entre l'objectif visé et les moyens dont

vous disposez pour le mettre en œuvre.

Vous pourrez bénéficier de premiers conseils :

- diagnostic commercial financier par la CCI ;
- prévisionnel par les experts-comptables ;
- analyse juridique du projet par les Notaires et les Avocats ;
- aide à la mise au point de financement par la Banque Populaire;
- solliciter l'avis professionnel et la garantie des SOCAMA (Sociétés de Caution Mutuelle des petites entreprises) ;

et d'un suivi pendant les trois premières années d'exercice. Tous ces services, réalisés par les professionnels d'Entreprendre En France avec les CCI©, sont, bien entendu, gratuits pour la première consultation, puis à tarif préférentiel.

**Attention ! Renseignez-vous toujours au préalable auprès de votre CCI pour être informé en amont de toute nouvelle disposition légale !**

**Ne vous découragez pas ! Aucun obstacle ne résiste à une bonne idée poussée par la volonté de la réaliser.**





## SOMMAIRE

- 1** **Quelle activité vais-je exercer ?** → page **6**
- 2** **Où et comment m'installer ?** → page **7**
- 3** **Quelle forme juridique choisir et quel sera mon statut ?** → page **9**
- 4** **Quelles aides et quels financements pour mon projet ?** → page **10**
- 5** **Où et comment immatriculer mon entreprise ?** → page **11**
- 6** **Comment réaliser mon étude de marché ?** → page **13**
- 7** **Comment faire un prévisionnel financier ?** → page **14**
- 8** **Quand s'adresser à qui ?** → page **15**

## 1 Quelle activité vais-je exercer ?

### 1.1 Ce qu'il faut savoir :

- Vos compétences et vos centres d'intérêt sont déterminants dans le choix de votre activité.
- Certaines activités nécessitent une autorisation administrative préalable.

### 1.2 Quelles actions mener ?

- Faire un bilan de compétence (ANPE, APEC, experts en outplacement, etc.).
- Suivre des formations professionnelles (APFA, CCI, Syndicats et organismes professionnels, Chambres de Métiers, etc.).
- Vérifier les conditions d'exercice (organisations professionnelles, CCI, Chambres de Métiers, etc.).
- Visiter les salons professionnels (les CCI en organisent régulièrement).
- Rencontrer un ou plusieurs professionnels du secteur.
- Participer à des réunions de créateurs d'entreprises (APEC, clubs de créateurs, associations, cercles professionnels, etc.).
- Lire, consulter la presse professionnelle, best-seller (APCE, sites web, etc.).
- Assurez-vous du soutien (moral ou financier) de vos proches et de votre famille.

## 2 Où et comment m'installer ?

### RAPPEL

Toujours se renseigner auprès de votre CCI sur les nouvelles dispositions légales en cours.

### 2.1 Ce qu'il faut savoir :

- Le siège de votre entreprise n'est pas nécessairement le lieu d'exercice de votre activité.
- Votre activité peut être exercée chez vous ou dans un local approprié.
- Il existe différents types de contrats pour s'installer.

### 2.2 Quelles actions mener ?

- Vérifier votre contrat de location ou le règlement de copropriété.
- Prendre conseil auprès d'un avocat, notaire, etc.
- Contacter les agences immobilières, centres d'affaires ou pépinières d'entreprises.
- Adressez-vous aux services économiques de la mairie, du Conseil général/régional, de la Préfecture de votre futur lieu d'exercice et/ou de domiciliation.

→ Lire et consulter la [presse spécialisée et le web](#).

### L'offre de création de l'Espace Entreprendre© de votre CCI :

- Réunion d'information générale.
- Modules d'informations spécialisées.
- Formation préalable : « 5 jours pour Entreprendre ».
- Centres de documentation.
- Guide des activités réglementées.
- Adresses et liens utiles.



Utilisez votre pouvoir de conviction pour mobiliser les professionnels qui peuvent vous accompagner dans votre projet.

### L'offre de création de l'Espace Entreprendre© de votre CCI :

- Service d'annonces.
- Réunion ou entretien d'information spécialisé.
- Fiches techniques de la CCI.
- Adresses utiles.



L'emplacement est une clé de la réussite, n'hésitez pas à visiter le plus possible de locaux pour trouver le plus pratique et attractif.

## Quelle forme juridique choisir et quel sera mon statut ?

### 3.1 Ce qu'il faut savoir :

- La forme juridique de votre entreprise se détermine en fonction de la nature et de la taille de votre projet.
- Votre statut de dirigeant, et celui de vos associés éventuels en dépend, et notamment votre couverture sociale, votre régime fiscal et les risques auxquels vous êtes exposé.

### 3.2 Quelles actions mener ?

- Se renseigner auprès de votre CCI sur les différentes formes juridiques et les nouvelles modalités légales.
- Vérifier vos situation de famille, retraite, impôts, patrimoine avec un notaire et les organismes sociaux (URSSAF, AGIRC, ARCCO, etc.).
- Faire le point sur l'implication et des objectifs des associés.
- Etudier l'impact de la forme juridique auprès des clients et des fournisseurs.
- Vérifier que vous disposez des fonds nécessaires au lancement du projet.

→ Lire et consulter la presse spécialisée et le web.

### L'offre de création de l'Espace Entreprendre® de votre CCI :

- Réunions d'information générales ou spécialisées.
- Orientation vers les professionnels (avocats, notaires, etc.).
- Centres de documentation.

Travailler en couple : formidable ou difficile ? Analysez bien vos compétences respectives et délimitez des champs d'actions complémentaires et exclusifs.



## Quelles aides et quels financements pour mon projet ?

### 4.1 Ce qu'il faut savoir :

- Ce ne sont pas les aides qui font le projet.
- Le projet doit être décrit et argumenté.
- Vos ressources personnelles sont déterminantes.

### 4.2 Quelles actions mener ?

- Contacter les collectivités territoriales (mairies, Conseil Général, Conseil Régional), les administrations et organismes publics (APEC, ANPE, ASSEDIC, ANVAR, URSSAF, DRIRE, DDTPFE).
- Rencontrer un conseiller professionnel à la Banque Populaire la plus proche de votre domicile.
- Contacter les clubs d'investisseurs (Cigales, Business Angels).
- Solliciter votre entourage, les fondations, les concours.
- Prendre conseil auprès d'un professionnel (expert-comptable, notaire, avocat, etc.).

→ Lire et consulter la presse spécialisée et le web.

## Où et comment immatriculer mon entreprise ?

### 5.1 Ce qu'il faut savoir :

- Il faut s'immatriculer pour exercer son activité.
- Il existe un lieu unique pour l'immatriculation de votre entreprise, le Centre de Formalités des Entreprises (coordonnées auprès de votre CCI).
- Votre activité, la forme juridique de votre entreprise et le lieu d'exercice déterminent le CFE compétent.

### 5.2 Quelles actions mener ?

- Prendre conseil auprès de professionnels (experts-comptables, avocats, etc.).
- Se connecter sur les sites proposant des formulaires administratifs.
- Se rendre au CFE compétent (CCI, Chambres de Métiers, Greffe du TC, URSSAF, Impôts).

### L'offre de création de l'Espace Entreprendre<sup>©</sup> de votre CCI :

- Entretien individuel (évaluation du projet, approche méthode, contacts) pour connaître les aides nationales, régionales, départementales, locales et/ou par secteur d'activités.
- Formation « Comment trouver des financements ? »
- Orientation vers les organismes de garanties et les dispositifs de prêts d'honneur.



Plus votre démarche sera professionnelle, plus vite vous arriverez à vos fins !

### L'offre de création de l'Espace Entreprendre<sup>©</sup> de votre CCI :

- Information et assistance aux formalités dans votre CFE.



**ATTENTION !** Avant de remplir tout document, voir au préalable avec le Conseiller de votre CCI la liste des formalités à remplir et recueillez les informations sur les nouvelles dispositions légales.



## 6

# Comment réaliser mon étude de marché ?

### 6.1 Ce qu'il faut savoir :

- L'étude de marché nécessite toujours votre implication personnelle.
- Bâissez vos propres conclusions par la confrontation et le dialogue.
- Connaître son marché ne nécessite pas forcément une étude lourde et coûteuse.

### 6.2 Quelles actions mener ?

- Interroger des acteurs de votre futur secteur d'activité (fournisseurs, clients, entreprises, etc.).
- Visiter les salons professionnels et contacter les organismes professionnels.
- Mesurer l'utilité du recours à un expert (consultant, junior entreprise, etc.).
- Argumenter vos conclusions auprès des proches, des investisseurs, de conseils, clubs d'entreprises, centre ou association de gestion agréés, etc.).

### L'offre de création de l'Espace Entreprendre<sup>©</sup> de votre CCI :

- Réunion d'information spécialisée.
- Formation « Votre étude de marché ».
- Entretiens individuels (conseils méthodologie, contacts etc.).
- Centre de documentation (études sectorielles, banques de données, fichiers etc.).
- Adresses utiles.

**Trouvez vos premiers clients avant de chercher des financements ! Abordez vos clients comme un créateur qui demande des conseils et affinez vos arguments.**



## Comment faire un prévisionnel financier ?

### 7.1 Ce qu'il faut savoir :

- Le prévisionnel financier ne se fait jamais seul.
- Il permet de simuler le fonctionnement du projet et d'en prouver la viabilité.
- C'est un exercice précis qui, à partir de la réalité, permet de déterminer des objectifs.

### 7.2 Quelles actions mener ?

- Choisir et utiliser un outil de simulation (dossier type, logiciel, web, etc.).
- Présenter et tester les résultats des simulations devant des proches, professionnels, experts-comptables, CGE-AGA, etc.

#### L'offre de création de l'Espace Entreprendre<sup>©</sup> de votre CCI :

- Guides Business Plan / dossier type.
- Réunion d'information spécialisée.
- Formation « Montez votre Business Plan ».
- Aide à la simulation financière.
- Centres de documentation.



Sachez vous entourer d'experts et les écouter. Gardez un point de vue positif, trouvez les moyens de déjouer les critiques.

## Quand s'adresser à qui ?

### Idée

#### → Espace Entreprendre

- Accueil-formation préalable.

→ 1 journée d'information et de formation, outils standards...

### Projet [1]

#### → Conseiller Entreprendre (CCI)

- Examen du projet.
- Cohérence de la démarche.
- Remise du passeport Entreprendre.

→ Parcours individualisé, recommandations écrites, dossier de création d'entreprise...

### Projet [2]

#### → Conseiller Entreprendre (CCI & partenaires)

- Services spécialisés (expertise comptable, juridique, financière...).
- Validation des étapes du parcours.
- Montage du dossier de fonds de garantie.

→ Prévisionnel comptable, diagnostic patrimonial, aide à la rédaction de contrat, fond de garantie...

### Réalité

#### → Centre de formalités des entreprises

- Assistance administrative.
- Immatriculation.

→ Dossier d'immatriculation, documentation administrative et information.

### Pérennité

#### → Conseiller Entreprendre (CCI & partenaires)

- Suivi et accompagnement personnalisés pendant 3 ans.
- Services spécialisés (expertise comptable, juridique, financière...)

→ Tenue des comptes, formation continue, conseil juridique, prévoyance sociale, fonds de garantie...



Préparez-vous psychologiquement à tous les changements de vie : horaires, organisation, famille.